



CHAMPIONNATS NATIONAUX CANADIENS JUNIORS **(CNCJ)**

Buts et Objectifs de la FTC

Les objectifs du programme CJNC sont de promouvoir le sport du tir à la cible et d'accroître la participation des jeunes tireurs canadiens dans le sport du tir à la cible aux niveaux récréatif et compétitif. Indépendamment de la discipline, de l'âge, du sexe, des capacités ou du handicap de l'individu, il y a une place pour tout le monde dans les sports de tir à la cible. La responsabilité du SFC est d'offrir et de coordonner la prestation de programmes sécuritaires, adaptés au développement et d'une qualité constamment élevée dans tout le pays.

Une fois introduit, un individu peut rester actif dans le tir à la cible pendant de nombreuses années, que ce soit en tant que participant récréatif ou en tant qu'athlète de compétition. Le tir à la cible est considéré comme un sport à vie. Au Canada, la majorité des participants au tir à la cible commencent leur carrière en tant qu'athlètes récréatifs au niveau des clubs locaux. Des améliorations techniques de base et le développement des ressources seront créés par la participation au programme CJNC. Les compétitions à distance offriront aux tireurs juniors l'occasion d'améliorer leurs capacités, d'assurer la liaison avec d'autres juniors de leur province / territoire, de participer au niveau national, de se connecter avec des entraîneurs de leur province / territoire et de créer une expérience d'apprentissage sécuritaire et amusante. . Une compétition à distance supervisée permet aux participants d'être motivés à rester dans le sport et à participer à la compétition en personne.

La participation au programme CJNC produira un développement à long terme pour le tireur junior. Il permet au junior de passer de l'étape Apprendre à tirer à l'étape s'entraîner à s'entraîner et potentiellement à l'étape s'entraîner à la compétition. Cela augmente la possibilité pour le jeune tireur de passer à l'étape s'entraîner à gagner et le tir à la cible devenant un voyage de toute une vie - une activité pour la vie.

Avec l'ajout du CJNC, le SFC veut reconstruire la base junior d'athlètes dans toutes les provinces et tous les territoires. Comme vous le savez, le tir n'a pas été sélectionné pour les derniers Jeux du Canada. De nombreux PTSO ont perdu des sources de financement, des athlètes juniors et des entraîneurs depuis lors. Nous devons maintenant prouver aux organisateurs des Jeux du Canada que notre sport est vivant et que nous avons des juniors dans toutes les provinces et territoires.

Il y aura un championnat national junior canadien chaque année, à compter de 2022. La décision de commencer par un championnat à distance a tenu compte des lignes directrices existantes sur la pandémie COVID.

Alterner les années pour la compétition en personne, entre la côte est et la côte ouest du Canada, réduira les coûts pour les athlètes juniors. Pendant les années éloignées, tous les juniors d'un PTSO peuvent concourir. Les compétitions en personne par année incluront une équipe sélectionnée de chaque OPTS.

Compétitions en formule satellite

- 1.1** La première CNCJ à distance se tiendra le week-end de 25 et 26 mars 2022.
- 1.2** Les sites seront sélectionnés au moins trois ans à l'avance afin que tous les organismes sportifs provinciaux / territoriaux (OSPT) et les athlètes juniors puissent planifier en conséquence. Les représentants provinciaux devraient informer leur OSPT de ce projet et demander leur soutien dans la planification de leurs budgets.
- 1.3** Le programme des compétitions en *formule satellite* peut prévoir une journée pour les épreuves de pistolet (individuel et mixte), une autre journée pour les épreuves de carabine (individuel et mixte), ou encore les deux lors d'une même journée (selon le nombre de participants).
- 1.4** L'âge d'admissibilité est le suivant:
 - International Junior - moins de 21 ans au 31 décembre de l'année de la compétition
 - Junior Canadien - moins de 16 ans au 31 décembre de l'année de la compétition

Les athlètes doivent être citoyens canadiens ou détenir le statut de résident permanent. Ils doivent résider dans leur province / territoire respectif depuis au moins 6 mois avant le championnat. L'adhésion individuelle à la FTC ou à l'OSPT est obligatoire à des fins de couverture d'assurance.
- 1.5** La promotion, le calendrier et les publications sur les réseaux sociaux seront effectués sur les comptes Facebook et Instagram de la FTC. Chaque championnat sera publié sur le calendrier FTC (site Web) six mois à l'avance (selon les procédures COVID). Lors des championnats en mode satellite, chaque OSPT sera responsable de partager des photos sur le site Web de la FTC, Facebook et les comptes Instagram. Les résultats seront enregistrés par chaque OSPT dans un fichier de classement national. Chaque année en mode présentiel, l'OSPT hôte devra informer la FTC du lieu de l'événement afin que les informations puissent être publiées sur le site Web de la FTC.
- 1.6** Pour les années en mode satellite, chaque OSPT aura la responsabilité de promouvoir cette compétition à l'échelle provinciale ou territoriale - Facebook, Instagram, bulletin d'information (la FTC sera en mesure de favoriser ce processus).
- 1.7** Pour les années en mode présentiel, l'OSPT hôte assurera la liaison avec la province hôte pour obtenir toutes les subventions disponibles, les commandites, etc

Responsabilité de la FTC

- 2.1** La FTC doit remettre les récompenses au OSPT 10 jours avant la compétition (par courrier). Des médailles de la FTC pour les 1er, 2e et 3e dans toutes les disciplines / sexes seront attribuées - 3 carabines à air comprimé (homme, femme, mixte) et 3 pistolets à air comprimé (homme, femme, mixte), soit un total de 18 médailles. Chaque participant recevra une pièce souvenir.
- 2.2** Le budget des prix pour chaque année sera de 1 000 \$.
- 2.3** Le budget de la FTC pour les années en mode satellite sera de 5 000 \$. Une allocation fixe de 20,00 \$ par junior par junior sera remise à chaque OSPT afin d'aider à réduire les coûts d'inscription.

Responsabilité de l'OSPT

- 3.1** La préparation du programme sera réalisée par l'OSPT hôte.
- 3.2** Les inscriptions doivent être enregistrées dans le tableau national rendu disponible sur le partage de document Google une semaine avant le match.
- 3.3** L'autorisation pour une photo de groupe et les gagnants nationaux individuels sera incluse dans le formulaire d'inscription. Les éléments suivants seront inclus sur le formulaire d'inscription: a) acceptation de suivre toutes les règles de sécurité; b) pour les participants de moins de 18 ans, les parents doivent signer le formulaire d'inscription autorisant leur enfant à participer au concours; et c) l'autorisation pour que leur enfant soit photographié pour affichage sur le site Web de SFC, Facebook et compte Instagram.
- 3.4** Chaque OSPT peut choisir de tenir le CNCJ dans plus d'une ville afin de favoriser la participation d'un plus grand nombre d'athlètes.
- 3.5** Une connexion Internet est requise pour permettre l'enregistrement des résultats en temps réel.
- 3.6** Le nombre de cibles et d'équipement nécessaire est fourni par l'OSPT. Le nombre d'athlètes inscrits dictera le choix des sites de compétition retenus par l'OSPT.
- 3.7** Pour chacun des sites, un officiel certifié de niveau provincial et un officiel de niveau club est obligatoire. Chaque OSPT devra transmettre les noms des officiels à la FTC.
- 3.8** Dans l'éventualité où le Canada est toujours aux prises avec la pandémie du COVID-19, des lignes directrices appropriées en matière d'entretien sanitaire, d'équipement de protection individuelle et de distanciation sociale doivent être suivies. Les exigences en matière d'EPI seront en vigueur et des EPI doivent être disponibles sur le site. S'il y a des recommandations de quarantaine / isolement en place, les directives doivent être suivies par chaque OSPT.
- 3.9** L'OSPT couvrira les dépenses des officiels et la location des sites. Le budget des dépenses pour les entraîneurs et l'équipe de bénévoles de l'OSPT seront établies par l'OSPT. Les frais d'inscription seront égaux pour tous les OSPT et inférieurs à ceux des années-personnes. Ces derniers seront déterminés en collaboration avec tous les représentants provinciaux.

- 3.10** La liste de vérification pré-championnat sera la responsabilité du directeur de match de chaque OSPT.

Compétitions en mode présentiel

- 4.1** Le premier CNCJ en mode présentiel aura lieu :
- Truro, en Nouvelle-Écosse le 23, 24, 25 et 26 mars 2023
 - Saskatoon, Saskatchewan le 27, 28, 29 et 30 mars 2025
 - 2027 - province de l'est
 - 2029 - province ou territoire de l'ouest
- 4.2** Les championnats en mode présentiel alterneront tous les deux ans entre les régions de l'est et de l'ouest du Canada, ce qui permettra de réduire les frais de déplacement des juniors et des OPTS tous les deux ans.
- 4.3** Les entraîneurs doivent avoir la certification minimale suivante:
- 1 CompDev formé
 - 1 instructeur débutant formé.
- Si l'OSPT ne peut pas répondre à cette exigence, il doit demander une autorisation à la FTC pour un By (une seule fois) pour cette stipulation.
- La certification de chaque entraîneur doit être complétée avant le 1er janvier de l'année de la compétition. Il doit y avoir un entraîneur masculin et un entraîneur féminin (si deux entraîneurs sont du même sexe, un «accompagnateur» de l'autre sexe est obligatoire).
- 4.4** La gestion des inscriptions se fera en ligne sur le site Web de la FTC.
- 4.5** Le comité hôte de l'OSPT doit soumettre au FTC le programme de match 6 mois avant la date de la compétition.
- 4.6** Une compétition en personne de quatre jours sera: Jour 1 - PET, cérémonie d'ouverture et relais de qualification; Jour 2 - Relais de qualification, Jour 3 - Relais de qualification si nécessaire, Finales Finales par équipes mixtes (basées sur les résultats individuels et les 5 meilleures équipes) Jour 4 - Finales individuelles - Pistolet et carabine et cérémonie de clôture et de remise des prix. La cérémonie de remise des prix a lieu immédiatement après la dernière finale.
- 4.6** Si le nombre d'inscriptions est supérieure à la capacité maximale du site retenu par OSPT un quatrième jour peut être ajouté afin de tenir le CNCJ cette année-là.
- 4.7** L'âge d'admissibilité est le suivant:
- International Junior - moins de 21 ans au 31 décembre de l'année de la compétition;
 - Junior Canadien - moins de 16 ans au 31 décembre de l'année de la compétition.
- 4.8** Les athlètes doivent être citoyens canadiens ou détenir le statut de résident permanent. Ils doivent résider dans leur province / territoire respectif depuis au moins 6 mois avant le championnat. L'adhésion individuelle à la FTC est obligatoire à des fins de couverture d'assurance.
- 4.9** Chaque OPTS peut soumettre une équipe de quatre personnes maximum - fusil homme et femme; pistolet mâle et femelle.
- 4.10** La liste de vérification pré-championnat sera la responsabilité du directeur de match du OSPT hôte.

Responsabilité de la FTC

- 5.1** Toutes les dépenses des officiels seront couvertes par la FTC. Les repas des bénévoles seront également pris en charge par la FTC.
- 5.2** Le budget de la FTC sera de 10 000 \$. 4 000 \$ seront alloués à OSPT hôte. Les dépenses de l'entraîneur national junior seront couvertes par la FTC.
- 5.3** Les récompenses seront des médailles de la FTC pour les 1er, 2e et 3e dans toutes les disciplines / sexes - 3 carabine à air comprimé (homme, femme, mixte) et 3 pistolet à air comprimé (homme, femme, mixte), soit un total de 18 médailles. Chaque participant recevra une pièce souvenir.
- 5.5** La FTC publiera les résultats sur son site Web.

Responsabilité de L'OSPT

- 6.1** Si l'OSPT a deux entraîneurs du même sexe, l'OSPT doit couvrir les frais d'un «chaperon» de l'autre sexe. Il doit toujours y avoir un encadrement masculin et féminin.
- 6.2** L'autorisation pour une photo de groupe et les gagnants nationaux individuels sera incluse dans le formulaire d'inscription. Les éléments suivants seront inclus sur le formulaire d'inscription: a) acceptation de suivre toutes les règles de sécurité; b) pour les participants de moins de 18 ans, les parents doivent signer le formulaire d'inscription autorisant leur enfant à participer au concours; et c) l'autorisation pour que leur enfant soit photographié pour affichage sur le site Web de SFC, Facebook et compte Instagram.
- 6.3** Le PTSO hôte doit prendre une photo de groupe des athlètes, des entraîneurs et des officiels pour publication sur le site Web de la SFC et d'autres médias sociaux.
- 6.4** Le transport vers et depuis l'aéroport (avec inscription) et le transport vers et depuis le lieu et l'hôtel seront fournis par l'OSPT hôte.
- 6.5** Le site retenu devra être équipé d'un nombre minimum de 10 pas de tir - cibles en papier ou électroniques. Le lieu devrait être disponible pendant 4 jours.
- 6.6** L'eau doit être fournie aux concurrents et au personnel pour 3 ou 4 jours.
- 6.7** Le site doit disposer des toilettes pour hommes et femmes. Un espace pour les spectateurs doit être disponible sur le site.
- 6.8** Un officiel de niveau national (CRO) et un officiel de niveau provincial est le minimum requis pour le CNCJ. Les officiels de niveau club de l'OSPT hôte peuvent également participer afin d'obtenir le niveau de certification suivant. Un officiel fourni par le PTSO devra être responsable de l'enregistrement des résultats - électroniques ou du système de correction des cibles papier. La correction sur papier nécessitera des volontaires, qui seront sous la responsabilité de l'OSPT hôte.
- 6.9** Le directeur du championnat sera fourni par l'OSPT hôte.

- 6.10** La date limite d'inscription sera de 30 jours avant le match. A ce moment (30 jours avant le Match), le directeur du championnat contactera la FTC pour confirmer le nombre d'inscriptions et les derniers préparatifs en prévision du championnat. Un jour avant l'événement, le directeur du championnat confirmera à la FTC que tous les arrangements sont prêts.
- 6.11** Le déjeuner sera le seul repas qui devra être disponible à l'achat sur le site les jours du match.
- 6.12** Dans l'éventualité où le Canada est toujours aux prises avec la pandémie du COVID-19, des directives d'assainissement et de distanciation sociale appropriées doivent être suivies. Les exigences en matière d'EPI seront en vigueur et l'EPI doit être disponible sur le site. S'il y a des recommandations de quarantaine / isolement en place, les directives doivent être suivies par chaque OSPT. Si la distanciation sociale de 2 mètres est requise, le match en mode présentiel devra être annulé (décision 6 mois avant l'événement). Il sera alors remplacé par un championnat en mode satellite.
- 6.13** Le budget d'organisation de l'OSPT hôte comprendra: le transport (assurance du conducteur requise); Location du site de compétition; Soirée sociale; remboursement des dépenses des bénévoles; remboursement des dépenses des entraîneurs (l'OSPT organisateur uniquement).
- 6.14** Le budget de l'OSPT participant couvrira les dépenses des entraîneurs (entraîneurs OSPT individuels). Les juniors seront responsables du transport vers l'aéroport / bus depuis leur domicile, la nourriture et l'hébergement pendant les compétitions.
- 6.15** Chaque OPTS choisira les membres de ses équipes et déterminera le processus de sélection, en informant le SFC de leurs sélections. Des photos de l'événement en personne seront partagées sur le site Web de SFC et d'autres médias sociaux.
-